

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 002_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : FISCALITE 2021.

VU :

Le Code général des impôts,

La loi de finances pour 2020 publiée au Journal officiel du 29 décembre 2019 entérinant la suppression progressive de la taxe d'habitation jusqu'en 2023 ;

Le souhait de maintenir les taux de d'imposition de la fiscalité de la commune,

L'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales » pour 2021 ci-annexé (*Annexe 1*),

Le nouveau calcul du taux de TFPB 2021 des communes nécessitant d'additionner le taux communal 2020 (17.11%) et le taux du Département du Nord 2020 (19,29%),

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- **FIXER** les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

		BUDGET 2021
Taxe sur le foncier bâti	Base	634 600
	Taux voté (en %)	36.4
	Produit (en €)	230 994.40
Taxe sur le foncier non bâti	Base	75 900
	Taux voté (en %)	47.21
	Produit (en €)	35 832.39

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

